



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance du lundi 8 novembre 2021

Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau

CONSEIL PLÉNIER

Elus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : M. Alexandre Deroche – Mme Marie Dugué – M. Patrice Mélé – Mme Olivia Sabard

Excusés : M. Alain Bousquet – Mme Patricia Brillet-Coutelle – Mme Véronique des Garets – M. Pascal Favard – M. Pierre-Yves Monjal

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : Mme Élise Bonneveux – M. Julien Bourdoiseau – Mme Évelyne Gauché – Mme Marie-Laure Gély – M. Yann Kossi – M. Audric Vitiello

Excusés : M. Mickaël David – Mme Charlotte Leforestier – M. Martin Oudin – Mme Julie Scholler

Elus collège des BIATSS

Présents : Mme Nadège Asselin – M. Xavier Houiller

Excusés : Mme Aurore Avril

Elus étudiants :

Présents : M. Nathan Benadiba – M. Alexandre Bofwa-Mbuyi – Mme Ornella Dias – Mme Mathilde Farge-Bonnet-Mizzi – M. Hugo Maussion-Venzac – M. Louis Ormillien – M. Pierre-Antoine Torquet

Excusés : Mme Agathe Follet – Mme Victoire Le Goac – Mme Tiphaine Ratte

Personnalités extérieures :

Présents : M. Alain Homps –

Excusés : Mme Florence Alary – Mme Catherine de Colbert – M. Franck Gagnaire – M. Jean-Yves Leterme – Mme Audrey Rousselet – Mme Isabelle Soirat

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : M. Éric Blin – Mme Annabelle Hulin – M. Benjamin Lavergne – M. Pierre Mouzet – Mme Federica Oudin – M. Kevin Parthenay – M. Arnaud Rivière – M. Didier Sabourault

Excusés : M. Daniel Mirza

Monsieur le Doyen remercie en préambule les élus qui ont pu se libérer pour assister à cette nouvelle séance et rappelle l'importance pour notre démocratie facultaire de la présence de tous les membres élus du conseil de faculté.

1. Approbation du PV de la séance du conseil du 6 octobre 2021 (vote)

Monsieur le Doyen indique une erreur dans la rédaction du compte-rendu de la séance du 6/10/2021 (paragraphe « informations générales / campagne de recrutement : il s'agit de la période 2021-2022 et non 2020-2021). En l'absence de remarques ou autres demandes de modification, le procès-verbal du conseil de faculté du 6/10/2021 est porté au vote. **Il est approuvé à l'unanimité.**

2. Informations générales

a. Congrès de la faculté

L'exercice qui a réuni l'ensemble des enseignants a été jugé appréciable et riche de remarques et de propositions. Beaucoup d'enseignants ont exprimé le souhait de se retrouver plus souvent.

Monsieur le Doyen décrit les 8 ateliers (voir en pièce jointe la présentation de la journée de travail) :

- 1) « Le temps de l'enseignement » (horaires, durées, rythmes, TD, etc.) ;
- 2) « Adaptation de la pédagogie aux nouvelles générations » (concentration, prise de notes informatique, réseaux sociaux, etc.) ;
- 3) « Adaptation de la formation en fonction des niveaux » ;
- 4) « Parcours individualisés » (modules, options, sport, handicap, VAE etc.) » ;
- 5) « FI stages/FC/FA / diversification des parcours » ;
- 6) « Modalités de l'évaluation » ;
- 7) « L'articulation formation/recherche » (masters, notre temps pour la recherche, etc.) ;
- 8) « International ».

Une réunion de restitution aura lieu d'ici fin novembre qui aboutira sur la mise en place d'un comité de pilotage afin de mettre en œuvre les idées retenues lors du congrès.

M. Bofwa demande si des décisions ont été prises. Monsieur le Doyen répond qu'aucune décision n'a été prise à ce stade. Il s'agissait dans un premier temps pour les professeurs de se réunir, de réfléchir sur leur métier. Ensuite, les orientations souhaitées par la faculté (sur décision de l'équipe décanale et du conseil de faculté) seront dégagées en vue de la refonte de l'offre de formation à l'horizon 2024.

b. Opération « mon apprentissage en 180 secondes »

Mme Hulin, qui s'est engagée sur le développement de ce projet au titre de ses missions d'assesseur du doyen en charge de la valorisation, expose brièvement le contenu de l'opération. Celle-ci a été bâtie sur le modèle de « ma thèse en 180 secondes ». Il s'agit d'un challenge monté avec le soutien du CFA et proposé aux L3 et M2. Avec un potentiel de 340 apprentis, l'objectif est de mobiliser environ 50 participants en valorisant leur expérience en apprentissage, les différents parcours de formation proposés par la faculté et en mettant en lumière les entreprises partenaires. Il s'agit pour le candidat de présenter son expérience d'apprentissage devant un jury pluridisciplinaire. Les inscrits bénéficieront d'un accompagnement collectif et/ou individuel. Le déploiement de l'opération est prévu à partir de début janvier et la finale est programmée pour le 17 juin 2022.

M. Torquet demande si l'opération est ouverte aux anciens étudiants. Mme Hulin indique qu'elle est plutôt destinée aux étudiants en cours de formation mais qu'elle souhaite intégrer dans le jury des anciens étudiants volontaires ainsi que deux salariés du CFA.

M. Bofwa s'interroge sur les prix et récompenses accordés aux lauréats. Le professeur Hulin répond qu'une étude comparative a été menée au niveau national et il s'avère qu'une seule université, Paris Saclay, a mis en place cette opération avec un premier prix d'une valeur de 3000€. Les entreprises partenaires seront prospectées afin d'obtenir des lots spécifiques au moins pour les 3 premiers lauréats.

M. Torquet reprend la parole et demande quels seront les critères de sélection par le jury. Mme Hulin répond qu'un règlement intérieur sera prochainement communiqué, détaillant les-critères, de forme et de fond, qui seront retenus.

c. Ouvertures ou fermetures de diplômes ou années d'études aux étudiants à candidature individuelle hors UE.

M. Parthenay, assesseur aux relations internationales prend la parole et indique que le document listant ces ouvertures / fermetures pour 2022-2023 a été présenté et voté en CFVU le 23/09 et en CA le 27/09 avec une modification des niveaux de langue requis pour intégrer les formations. Cette modification constitue simplement un alignement avec les pratiques largement répandues dans le reste de l'Europe.

- ⇒ Niveau B2 en licence
- ⇒ Niveau C1 en master

Le document récapitulatif est disponible sur le site de la faculté, rubrique « international ».

M. Bofwa demande pourquoi tous les masters ne sont pas ouverts aux étudiants hors UE. Monsieur Parthenay indique qu'il n'y a aucune modification par rapport aux décisions prises les années précédentes.

Mme Farge-Bonnet-Mizzi s'interroge à propos de la licence et du master de droit franco-allemand : quel pré-requis pourrait être imposé relativement à la langue allemande concernant les étudiants souhaitant aller un an à l'université de Bochum ? En effet, certains ayant un niveau insuffisant en vocabulaire juridique allemand se retrouvent en grande difficulté et perdent pied. Mme Farge-Bonnet-Mizzi suggère de mettre en place un dispositif de sélection de niveau en langue juridique pour éviter cet écueil. Monsieur Parthenay la remercie pour ces précieuses informations qui seront remontées aux responsables de formation concernés.

d. Visite de l'équipe présidentielle

Monsieur le Président Arnaud Giacometti a émis le souhait d'aller à la rencontre des composantes incluant les personnels et les élus y compris étudiants. Pour la faculté, la date de ces échanges privilégiés avec le Président et son équipe est fixée au 3 mars 2022. Il est prévu également une rencontre avec les personnels et les étudiants élus selon un programme qui sera diffusé en temps et en heure.

e. Désignation complémentaire des personnalités extérieures au conseil de faculté

Lors du renouvellement complet des membres du conseil de faculté en avril 2021, les instances de la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys (dans la mesure où nous avons une antenne de la faculté à Blois) et du conseil départemental d'Indre et Loire avaient été sollicitées afin de désigner chacune deux de leurs membres pour siéger au sein de notre conseil de faculté.

Concernant Agglopolys, Mesdames Isabelle Soirat (titulaire) et Audrey Rousselet (suppléante) sont désignées pour représenter le président d'Agglopolys Christophe Degruelle.

Concernant le conseil départemental, nous attendons la délibération de désignation.

3. Autonomie de l'IAE

Afin de respecter le calendrier du processus d'autonomisation de l'IAE pour une présentation du dossier devant les instances du CNESER (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) le 14 décembre, il a fallu dans un temps restreint expurger des statuts de la faculté de toute référence ou mention à l'IAE. Par ailleurs, la réécriture des statuts de notre faculté fait partie des chantiers programmés en 2022. Ces nouveaux statuts entreront en vigueur après la rédaction et l'approbation des statuts de l'IAE par le conseil d'administration de l'université.

M. Mouzet indique qu'ayant parcouru les statuts, plusieurs articles sont en effet à revoir en profondeur. Monsieur le Doyen ajoute que les articles des statuts sont le plus souvent imprécis et qu'ils doivent absolument être adaptés aux conditions actuelles de fonctionnement.

M. Bofwa demande si une commission des finances est prévue dans les statuts. Monsieur le Doyen indique qu'une commission des finances existe mais qu'elle ne s'est jamais réunie à sa connaissance. La refonte des statuts sera notamment l'occasion de décider quoi faire de cette institution.

M. Torquet demande si la modification des statuts entraînerait une modification du règlement intérieur. Monsieur le Doyen répond qu'il s'agit de deux sujets absolument distincts.

La modification des statuts telle que décrite ci-dessus est portée au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

M. Rivière remercie le conseil de faculté pour cette décision et profite de l'occasion qui lui est donnée pour informer le conseil de l'arrivée d'une nouvelle responsable administrative de l'IAE courant novembre, Mme Bertin-Encelot. Son arrivée est très attendue car l'IAE souffre depuis de longues semaines d'un défaut d'encadrement de ses équipes. Il remercie en particulier Aurore Lhéritier et Jeanny Rouquette pour avoir pris en charge les affaires courantes et géré les urgences durant ces mois de vacance.

4. Convention avec l'académie des sciences morales et politiques

Mme Sabard explique l'objet de cette convention : « La Fondation Ius & Politia, fondation pour l'enseignement et la recherche en droit et science politique », abritée par l'Académie des Sciences morales et politiques, a été constituée en vue de renforcer et d'orienter l'action des facultés de droit et science politique en matière de soutien à l'enseignement et à la recherche en droit et science politique, de piloter le développement du site portail « univ-droit », et de poursuivre les missions de l'université numérique juridique francophone (UNJF) ».

Concrètement, la fondation Ius et Politia fait bénéficier l'université de ses activités avec une contrepartie financière de 1,50€ par étudiant et par an soit globalement un engagement financier de 3495€ pour l'année. Cette convention est conclue pour une période de 5 ans.

Mme Dugué demande si la convention est conclue sur les mêmes bases que sur la période précédente. Mme Sabard répond qu'aucun changement notable n'a été relevé.

M. Bofwa demande où on peut trouver le site de l'UNJF. Il apparaît sur le site de la faculté et sur l'ENT (mais pas sur le site de l'université). Monsieur le Doyen recommande qu'il soit replacé sur le site de l'université.

Mme Gely s'interroge sur le taux de connection à l'UNJF et pense qu'il serait intéressant d'avoir ce chiffre pour jauger de l'intérêt de ce partenariat.

La convention entre l'université et l'académie des sciences morales est portée au vote. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

5. Campagne de sélection en master 1

Monsieur le Doyen indique que nous nous heurtons à un problème d'effet ciseau : la sélection en master est confrontée au droit subjectif à la poursuite d'études. De fait, nous constatons un grand nombre de recours, qu'ils soient « gracieux » auprès des responsables de diplômes ou hiérarchiques, sans parler du mécanisme de saisine du rectorat.

Bilan de la campagne de sélection master 2020-2021 (de mai à octobre) établi par les responsables pédagogiques master droit et gestion :

- 10812 candidatures pour toute la faculté, en nette augmentation (7620 en 2019-2020), en particulier dans la filière droit (+50%),
- En master, 7639 candidats pour 370 places. 60% des étudiants sont tourangeaux et le nombre de candidats extérieurs est en hausse. La sélection représente 5 mois de travail pour un résultat tardif puisque les étudiants ont la possibilité de se décider jusqu'en septembre.
- Soit 5 mois de travail très important pour les équipes pédagogiques et les responsables enseignants malgré l'aide du dispositif e-candidat mis en place pour les masters et permettant de regrouper dans un seul formulaire les caractéristiques comparées de chaque candidat.

Le nouveau système de sélection intitulé « trouver mon master » construit sur le modèle de « parcoursup » pour les bacheliers, permettra de déposer son dossier dès le mois de mars sur la plateforme pour une décision en juin, avec une plateforme donc un calendrier unique pour toutes les universités. Il sera mis en place dès 2022.

Le conseil de faculté doit, comme chaque année, se prononcer sur :

- ✓ les capacités d'accueil (elles sont à peu près identiques d'un master à l'autre, de 20 à 25 places)
- ✓ les critères de recrutement
- ✓ les procédures de sélection (licences acceptées etc) pour chaque master,

avant passage en CFVU le 2 décembre.

M. Rivière se dit inquiet à propos du calendrier des décisions (juin contre mars/avril pour les écoles privées). La place de l'apprentissage à l'université, dont la demande est en forte évolution, subit une forte concurrence des écoles privées qui sont beaucoup plus agiles dans leurs prises de décision et peuvent ainsi s'approprier les candidats et les entreprises en recherche d'apprentis. Il craint que ces dispositifs encore trop lents desservent l'enseignement public au profit de l'enseignement privé. Mme Sabard propose de faire remonter ce problème à la CFVU et si possible au Ministère.

Mme Farge-Bonnet-Mizzi s'interroge sur les solutions proposées pour les étudiants qui n'auront pas de place en master. Monsieur le Doyen répond que le nombre limité de places en master se justifie en raison des contraintes budgétaires de l'université de Tours et de l'accompagnement personnalisé des étudiants sélectionnés qu'il faut garantir. L'offre de master est importante sur le plan national et les étudiants locaux auraient tout intérêt à élargir leurs recherches. Peut-être que la nouvelle plateforme permettra de repérer plus facilement l'offre globale.

Monsieur le Doyen indique au passage qu'un seul recrutement de maître de conférences de droit privé vient d'être obtenu en 20 ans pour la rentrée 2022 par l'équipe décanale.

Concernant la campagne de sélection, en particulier pour le parcours de juriste de droit public, Mme Gely propose de rajouter dans les critères de sélection, des capacités de savoir-être.

Mme Asselin précise que s'agissant des capacités d'accueil, les étudiants étrangers comptent dans la capacité d'accueil (pas les redoublants). C'est une autre remarque à faire remonter à la CFVU.

Le document de synthèse de la campagne de sélection en master 1 est portée au vote (sous réserve des corrections demandées pendant la séance). Cette décision est adoptée à l'unanimité.

6. Questions diverses

- Le jeudi 25 novembre 2021, de 9h à 17h sont organisées dans notre composante, salle B230 :
 - une élection partielle afin de pourvoir un siège vacant à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), collège des Professeurs des universités et assimilés, secteur Disciplines juridiques, économiques et de gestion

- une élection partielle afin de pourvoir deux sièges titulaires vacants (+ deux sièges suppléants) au sein de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), collèges usagers, secteur Lettres, Sciences humaines et sociales
- une élection partielle afin de pourvoir un siège vacant à la Commission de la recherche (CR), collège des personnels habilités à diriger des recherches et assimilés, secteur Lettres, Sciences humaines et sociales.

Monsieur le Doyen invite les uns et les autres à aller voter.

- Élections de délégués étudiants de promotion : M. Bofwa informe que l'initiative portée par l'association Bouge ta fac n'a pas reçu suffisamment de candidats motivés pour qu'il y ait vote. Il a donc été décidé que ceux-ci seraient désignés, des élections ne pouvant être organisées par manque de candidats.
M. Torquet remarque que l'UNI n'a été ni consultée ni associée à cette opération.
Mme Farge-Bonnet-Mizzi demande si toutes les sections sont représentées. M. Bofwa répond que toutes les sections ne le sont pas (par exemple, économie et gestion sans aucun volontaire dans toutes les années). Seule la section de géographie est pourvue puisque ce dispositif est déjà institué.
Après avoir laissé les présents faire état de leur opposition, Monsieur le Doyen intervient pour inviter les étudiants élus à se retrouver en dehors du conseil de faculté. Et Monsieur Bourdoiseau de leur mettre à disposition un amphi pour ce faire.
M. Bofwa reprend qu'à titre d'information le rôle de délégué de promotion pourrait être reconnu dans le cercip et que des points mobile pourraient être obtenus dès cette année. Ces points ont été discuté lors d'une réunion avec l'équipe présidentielle le 29/09. Le projet devrait être présenté en CFVU pour un démarrage au 2^{ème} semestre.
Monsieur le Doyen s'interroge alors sur la nécessité pour le conseil de faculté de se saisir de ces questions. La monétisation d'une action quelconque (délégués de promotion ici) tandis que celles et ceux désignés n'ont pas été démocratiquement élus interroge. Le Conseil donne son accord pour mettre la question à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil.
- Mme Sabard ajoute que les critères de sélection parcoursup n'étant pas disponibles pour cette séance, nous pourrions être amenés à reconvoquer le conseil de faculté en décembre afin de voter ces dispositifs avant leur passage en CFVU en décembre également.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.